AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (22)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Clausse, 27 septembre 1882

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Clausse, 27 septembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation1 p. (420r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Clausse, 27 septembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50809

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction27 septembre 1882
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireClausse
Lieu de destinationLe Thour (Ardennes)

Description

RésuméGodin avertit Clausse que les embarras que pourraient lui causer l'affaire évoquée dans sa lettre du 22 septembre pourraient l'empêcher d'occuper le poste d'instituteur dans les écoles du Familistère qu'il lui avait accordé. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Éducation, Emploi

Lieux citésGuise (Aisne) - Familistère : écoles

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Just 4 / # # 17 la fonction que se races ashis accorder, à mount you leta ne rous fasse une. Bound Clause facesa situation qui nous Affect lette du 82 th mine fere entil to l'aprile. to serait done indivanisable first clove you l'a hime dont gue nous me diasies theo pancours our ene catherina on Charment to nous chopy atte With the proportions que me been det affranchi des désagre para hermaltain : 320 le ments of elle affaire hent Minus en ce ancios de grande Nous Frances Wases compren note englis dans nochemen my you for Berain a deni que reces segue arment davair cela from Daganitaa good overgenments que pour han de mes classes. Carent Former Lie a der com-Touble agrice Bonain montained faction. mes constitut perfaction. The Roll mecostairs of aneter rela. Le us rais grav In. atte affine son motion de. which your down colored